

Les métiers de l'éducation

Extraits d'une conférence donnée par Pierre Vinard, inspecteur d'académie-inspecteur
pédagogique régional de l'académie de Paris

Forum du Lycée de Nanterre, Mars 2007

Les effectifs de l'éducation nationale

L'éducation nationale compte 1 300 000 salariés. Parmi eux près d'un million d'enseignants. Ceux-ci se répartissent entre 850 000 dans le public et 150 000 dans l'enseignement privé sous contrat. 360 000 enseignants sont affectés dans le premier degré, 520 000 dans le second degré (lycées et collèges) et 120 000 dans l'enseignement supérieur. Plus de 55% des enseignants sont des femmes.

Aux enseignants, il faut ajouter le personnel « administratif, technicien et de ouvrier de service » (ATOS). D'une grande diversité de métiers et de statuts, ils ont un rôle incontournable pour le bon fonctionnement du système.

Les besoins

Un tiers des enseignants a plus de 50 ans. On imagine donc sans peine l'ampleur des besoins dans les années à venir. Entre 2005 et 2015 près de 360 000 postes seront à pourvoir dans l'éducation, 345 000 à cause des départs à la retraite, 15 000 à cause de besoins nouveaux.

Cela représente 35 000 recrutements d'enseignants par an, dont 16 750 pour le seul second degré. L'enseignement est la troisième profession en termes de recrutement après les aides à la personne et le personnel d'entretien.

Le recrutement des professeurs des écoles

Le recrutement des enseignants du premier degré se fait désormais au niveau de la licence, par le jeu d'un concours. Pour la plupart des candidats le concours de professeur des écoles (CRPE) se prépare dans le cadre d'instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) où l'on est admis sur dossier.

En 2007, 10 275 postes étaient ouverts au concours externe de professeur des écoles. Ce concours est académique, c'est-à-dire que les besoins peuvent différer d'une académie à l'autre. La région parisienne représente plus du quart de ces besoins, avec la répartition suivante :

- 1 280 postes sur Créteil
- 1 367 postes sur Versailles
- 251 postes sur Paris.

Le concours de professeurs comprend trois épreuves d'admissibilité :

- le français,
- les mathématiques,
- l'histoire-géographie et/ou les Sciences et techniques.

Une fois admissible les candidats sont autorisés à composer dans un second groupe d'épreuves qui comprend :

- une langue vivante étrangère,
- l'éducation physique et sportive,
- un entretien qui porte au choix sur les arts, la musique ou la littérature enfantine.

Contrairement à une idée couramment admise, on voit que les sciences de l'éducation sont d'un faible secours pour le concours de professeur des écoles. Mieux vaut préparer une licence de mathématiques, de français, d'histoire ou d'anglais pour enseigner dans le premier degré !

Le recrutement des professeurs du second degré

Là aussi une licence est exigée pour tous les recrutements. Le recrutement se fait par discipline, mais depuis 2006 les candidats ont la possibilité de passer une épreuve dans une autre discipline, appelée mention complémentaire, afin de pouvoir enseigner éventuellement deux disciplines.

Le concours de recrutement des professeurs du second degré diffère donc selon la discipline et le type d'établissement recherché. Ce petit tableau présente les différents concours ainsi que le nombre de postes offerts en 2007 :

Concours	Objectif	Nombre de postes
CAPES	Professeur d'enseignement général en lycée et collège	6 040
CAPET	Professeur d'enseignement technologique en lycée	276
CAPLP	Professeur en lycée professionnel (LP)	1 436
CAPEPS	Professeur d'éducation physique en lycée, LP ou collège	400
CPE	Conseiller principal d'éducation	200
COP	Conseiller d'orientation-psychologue	50

La préparation aux concours du second degré se fait en général dans le cadre des IUFM, où l'on est admis sur dossier. Mais il est toujours possible à un candidat de se présenter sans avoir suivi une année préparatoire à l'IUFM.

Il est aussi possible avec une maîtrise de passer un autre concours de recrutement, l'agrégation externe. Mais le nombre de postes offert à l'agrégation est beaucoup plus réduit. Il est donc plus prudent de passer dans un premier temps le CAPES ou le CAPET.

L'entrée dans la carrière

Tous les lauréats de concours font à l'issue de leur réussite une année de stage en IUFM. Ils ont un service d'enseignement allégé (6-8 heures par semaine pour les certifiés) sous la conduite d'un tuteur, et une formation assurée par des professeurs-formateurs à l'IUFM. A l'issue de cette année de stage, ils sont inspectés et titularisés. Un redoublement est possible.

Les professeurs des écoles restent dans l'académie dans laquelle ils ont été recrutés puisqu'ils ont passé un concours « régional ». En revanche les certifiés et agrégés stagiaires passent après leur année de stage au mouvement national des enseignants et ils peuvent être affectés dans une autre académie (souvent dans le Nord de la France ou en région parisienne). Ce mouvement national est instruit grâce à un barème qui prend en compte l'ancienneté et la situation familiale. Il est donc possible aux professeurs du second degré affectés loin de leur académie d'origine de regagner celle-ci après quelques années. En revanche le changement d'académie des professeurs des écoles est plus difficile car il dépend des besoins de l'académie de départ et de celle d'arrivée.

Une nouvelle disposition applicable à la rentrée 2007 prévoit que les professeurs du second degré stagiaires pourront rester une année supplémentaire sur l'académie de formation, avec un service allégé de 16 heures (au lieu de 18 heures). Ils ne passeront au mouvement national qu'à l'issue de cette seconde année.

Le service hebdomadaire d'un professeur des écoles est de 26 heures face aux élèves, celui d'un professeur certifié de 18 heures, et celui des professeurs agrégé de 15 heures. Le salaire des professeurs des écoles est identique à celui des professeurs certifiés. En revanche le salaire des agrégés est légèrement supérieur. La grille suivante résume l'évolution des salaires des enseignants :

Salaires nets (en euros)	Certifiés et professeurs des écoles	Professeurs agrégés et assimilés
En début de carrière	1 310	1 423
En fin de carrière	2 931	3 615

De nombreux autres renseignements sont disponibles sur le site du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr